

# GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EN ATELIER FROMAGER FERMIER

Les 19 et 20 novembre 2025

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Afin de répondre aux exigences de la législation européenne, les producteurs-transformateurs fermiers sont tenus d'effectuer eux-mêmes un certain nombre d'auto-contrôles.

Ce stage a pour but de les aider dans cette démarche en abordant les points principaux.

## CONTENU DE LA FORMATION

- Rappel sur les principaux points réglementaires en matière de sécurité sanitaire :
  - autocontrôles
  - traçabilité
  - gestion des alertes
- Étude et présentation des principaux contaminants : origines, moyens de maîtrise en élevage et en fromagerie
- Présentation du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène : intérêt de l'outil et appropriation des fiches par les participants
- Étude de cas concrets afin que chaque participant utilise et remplisse les fiches adaptées à ses productions
- Échanges entre participants

### A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ?

Porteurs de projet, agriculteurs, salariés de fromagerie, artisans fromagers.

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter.

## MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Intervenants spécialisée agréée.

Formation en présentiel, avec apports théoriques basés sur des exemples d'applications pratiques.

Durée : **14 heures**

Horaires : **08h30 – 17h**

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque stagiaire est évalué à tout moment par le formateur par le questionnement et par une évaluation formative ou autoévaluation en fin de stage.

Une attestation individuelle de formation est délivrée à l'issue de la session.

## COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Tarif Individuel payant : 25 €/heure, soit 175 € par jour / personne.

Prises en charge possibles - Nous contacter obligatoirement en amont de la formation pour montage des dossiers :

➤ Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) :  
Tarif 25 € / heure

➤ Statut agricole : Chef entreprise agricole (non salarié) , conjoint-collaborateur, cotisant solidaire: Formation éligible à VIVEA : Tarif horaire et plafond annuel de prise en charge selon grille tarifaire et conditions VIVEA 2025.

➤ Statut agricole : Créateur entreprise en parcours à l'installation.

Les formations souhaitées doivent obligatoirement être inscrites dans le PPP - Financement CPF à prioriser lorsque possible  
Sinon, Tarif VIVEA et plafond annuel de prise en charge selon grille tarifaire et conditions VIVEA 2025.

➤ Demandeurs d'emploi : Financement par CPF à prioriser - Possibilité de financement Pôle emploi ( par AIF ) , nécessitant validation d'un devis préalable par le conseiller Pole Emploi - Tarif 25 €/ heure

CFPPA de Lozère- site de Florac

2 place ancienne gare

48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Tél : 04 66 65 65 62

[cfppa.lozere@educagri.fr](mailto:cfppa.lozere@educagri.fr)

[www.epl-lozere.fr/formations-courtes](http://www.epl-lozere.fr/formations-courtes)



Date de dernière mise à jour : 14/11/2024